

République Islamique de Mauritanie

**Agence Nationale de Recherches Géologiques et  
du Patrimoine Minier**

**(ANARPAM)**

**Procès-verbal d'évaluation et de proposition d'attribution pour  
la sélection de consultant au moindre coût (SMC)**

Evaluation des propositions financières des soumissionnaires qualifiés

PV N° 089

Objet : Formation sur le Diagnostic des véhicules.

*J' approuve le contenu du PV  
de la Commission ad-hoc.*

Session du 04 Août 2025

*04.08.2025*

*[Signature]*

w

## Procès-verbal d'évaluation des propositions financières (SMC)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le 04 Août à 12h 05 mn, la Commission ad'hoc de **L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM)**, s'est réunie dans les locaux de l'ANARPAM pour procéder à l'évaluation des propositions financières reçues dans le cadre de la procédure d'appel à la concurrence pour la **Formation sur le Diagnostic des véhicules**.

### **Etaient présents :**

M. Mohamed Moctar, Directeur des Equipements et de la Logistique, Président ;

### **Membres :**

- M. Ahmed El Vadel Sidi, Membre de la CPMP, Membre ;
- M. Cheikhna Ould Emine ; Membre de la CPMP, Membre ;
- Mme. Teslem Mohamed Tijani, Cadre à la DAF, Membre ;
- Mme Kandji Mody TRAORE, chef de service administratif, Membre, Secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et demande aux membres de procéder à l'examen des propositions financières du **groupe (A)** composé des soumissionnaires dont les offres ont obtenu le score prédéfini exigé.

Il s'agit des soumissionnaires suivants :

1. **PARGO SARL**
2. **COGEPS 3D**
3. **S.M.S.R - SARL**

*L'évaluation des propositions va se faire sur la base des critères suivants :*

<b>Critères</b>	<b>Notes</b>
Conformité de la proposition aux exigences du dossier	10 points
Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de missions similaires	40 points
Qualification des experts (formation, expérience)	30 points
Méthodologie	20 points
Total	<b>100 points</b>

Les offres ont été vérifiées verticalement et horizontalement ainsi que de la concordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et de l'offre globale.

Aucune erreur n'a été constatée.

**Conclusion :**

Sur la base de l'évaluation des propositions, la Commission d'Evaluation a jugé la proposition de **PARGO SARL** appartenant au groupe A qualifié techniquement et présentant l'offre la moins disante d'un montant de **Quatre cent quatre vingt dix huit mille sept cents ( 498 700 MRU) Ouguiya TTC**, est couverte par l'enveloppe alloué, elle propose par conséquent l'attribution du marché susmentionné.

**Le classement des offres financière est contenu dans le Fiche de séance d'ouverture de propositions financières de consultants qualifiés.**

Ce procès-verbal est une proposition d'avis d'attribution provisoire et sera affiché au siège de **L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM).**

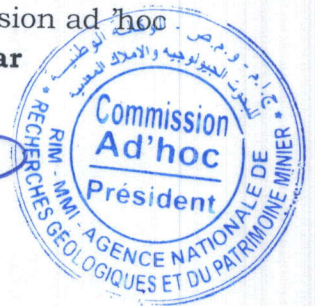
Un délai de recours de trois (3) jours ouvrables est observé par l'Autorité Contractante.

Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire précitée devient définitive.




**Les résultats de cette évaluation techniques sont contenus dans les tableaux 2 et 3 en annexe.**

Fait le 04/08/2025 et ont signé  
Le président de la Commission ad hoc

**Mohamed Moctar**



Membres:

- M. Ahmed El Vadel Sidi; 
- M. Cheikhna Ould Emine ; 
- Mme. Teslem Mohamed Tijani ; 
- Mme Kandji Mody TRAORE ; 